



# 64 ans : travailler plus pour gagner moins, c'est NON !

Les annonces d'E. Borne sur la contre-réforme des retraites sont désormais officielles et sans surprise elles entérinent le projet de repousser l'âge de départ à la retraite et l'accélération de la contre-réforme Touraine (passage de 42 à 43 annuités de cotisation en 2027). Elle acte la perte de droits des travailleurs et travailleuses et n'a rien de « juste et équilibrée » contrairement à ce que ce sont évertués à répéter les différent-es ministres. La seule organisation avec laquelle le gouvernement a véritablement « négocié » ce sont Les Républicains afin de s'assurer une majorité à l'Assemblée Nationale.

Toutefois, le gouvernement se garde une porte de sortie puisque le projet de loi passera par un projet de loi rectificatif au budget de la Sécurité Sociale, ce qui limite à 20 jours les débats et permet d'avoir recours au 49-3 sans obérer un autre passage en force sur une autre loi à venir.

## Une réforme ni juste, ni équilibrée !

### Le relèvement de l'âge de départ à la retraite

Année de naissance	Age légal	Nombre de trim. requis après réforme	Trim. sup. demandés (par rapport au plan initial)
1960	62 ans	167	+0
1 <sup>er</sup> janv.-31 août 1961	62 ans	168	+0
1 <sup>er</sup> sept.-31 déc. 1961	62 ans et 3 mois	169	+1
1962	62 ans et 6 mois	169	+1
1963	62 ans et 9 mois	170	+2
1964	63 ans	171	+2
1965	63 ans et 3 mois	172	+3
1966	63 ans et 6 mois	172	+3
1967	63 ans et 9 mois	172	+2
1968	64 ans	172	+2
1969	64 ans	172	+2
1970	64 ans	172	+1
1971	64 ans	172	+1
1972	64 ans	172	+1
1973	64 ans	172	+0

SOURCE : GOUVERNEMENT

L'ensemble des salarié-es travaillera plus longtemps :

- L'âge d'ouverture des droits sera augmenté de quatre mois chaque année à partir de la génération 1961. Il ne sera plus possible de partir avant 64 ans pour celles et ceux né-es après 1968.
- Il faudra un trimestre de cotisation de plus chaque année pour avoir une carrière complète.
- Les 43 annuités de cotisation s'appliqueront dès la génération 1963.
- Les départs anticipés pour pénibilité, carrières longues ou régimes spéciaux seront reportés d'au moins deux ans.
- La décote reste en vigueur jusqu'à l'âge de 67 ans. Cette réforme va encore faire chuter le niveau des pensions. Seuls 35 % des 60-65 ans sont encore en emploi.

Avec la réforme, encore plus de salarié-es seront contraint-es de partir avec une carrière incomplète et après des années de précarité, notamment les femmes. La réforme va donc encore accentuer les inégalités entre les femmes et les hommes !

### Quid de la retraite minimale à 1200 € ?

La revalorisation du minimum retraite à 85 % du Smic (1 200 euros) est prévue par la loi depuis... 2003 ! Le gouvernement met donc enfin en œuvre une mesure déjà prévue, en oubliant de préciser que ce sera conditionné au fait d'avoir une carrière complète, sachant que le nombre d'annuités de cotisations va augmenter. Pour les 80 % des retraité-es qui ont une pension de moins de 1 000 euros sans avoir de carrière complète, majoritairement des femmes, cette mesure ne changera rien !

### Grand gagnant : le patronat !

Le patronat est, comme d'habitude, le grand gagnant puisque le gouvernement ne lui demande rien : s'il y a une hausse des cotisations sociales patronales, elle sera compensée intégralement par la baisse de cotisations pour les accidents du travail et les maladies professionnelles. Une aberration quand on sait la hausse des risques psychosociaux et des troubles musculo-squelettiques dans le monde du travail.



# Pour la CGT un autre projet de société est possible !

Il y a donc d'autres leviers que ceux proposés par le gouvernement pour augmenter les recettes du régime des retraites. Même si on part du principe qu'il faut trouver 12 milliards d'euros en 2032 (ce qui reste à prouver !), on peut financer la retraite à 60 ans par les biais suivants :

- \* L'égalité salariale réelle entre les femmes et les hommes pour mettre fin aux 28 % d'écart de salaire en défaveur des femmes, ce qui rapporterait 6 milliards.
- \* L'augmentation du SMIC à 2000 € brut et l'augmentation généralisée des salaires dont le dégel du point d'indice.
- \* La remise en place de l'échelle mobile des salaires.
- \* La diminution du temps de travail à 32h payées 35h pour créer des emplois.
- \* La fin des exonérations des cotisations sociales patronales (75 milliards d'euros).
- \* La mise à contribution des dividendes et des revenus financiers des entreprises. Pour rappel, en 2022, les actionnaires des entreprises du CAC 40 ont touché 80 milliards, un sommet jamais atteint.
- \* L'augmentation des cotisations d'un point, ce qui rapporterait près de 15 milliards d'euros.

**Pour une société émancipatrice et porteuse de progrès social, un autre projet est possible !**

L'Union Départementale CGT 41 appelle l'ensemble des salarié·es, privé·es d'emploi et retraité·es à se mettre en grève et à participer aux manifestations du 19 janvier contre le projet de loi « retraites ».

⇒ Romorantin : 10h30, place de la Paix

⇒ Vendôme : 10h30, place de la Liberté

⇒ Blois : 14h30, Préfecture

**Toutes et tous mobilisé·es pour faire reculer le gouvernement !**



Pétition à signer



Vidéo retraites CGT



Vidéo retraites FERC CGT

